

Circulaire n° Classification 2019 / 12 FR

Réglementation

Contact E-mail

André Olschewski a.olschewski@svgw.ch

Téléphone

+41 44 288 33 67

Département

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Laboratoires cantonaux; offices de la protection des eaux
- OFEV, OSAV, OFAE
- Comité

Zurich, mars 2019

Entrée en vigueur de la nouvelle recommandation SSIGE W1018 sur la norme minimale des TIC pour l'approvisionnement en eau

Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a réalisé une analyse des risques et des vulnérabilités en matière de cybersécurité dans la branche de la distribution d'eau potable. Cette analyse a clairement mis en exergue le besoin d'agir pour une protection améliorée contre les cyberattaques dans la branche. Avec le soutien de l'OFAE, la SSIGE a élaboré en 2018 une norme minimale pragmatique des TIC (Technologie de l'information et la Communication) qui s'applique tout aussi bien aux distributeurs d'eau de petite, moyenne ou grande envergure. La norme minimale des TIC se fonde sur une approche basée sur les risques également utilisée dans d'autres branches de la distribution par réseaux, notamment le secteur de l'électricité. A cet égard, il est essentiel que chaque distributeur décide pour lui-même quel niveau de protection il souhaite mettre en œuvre. Le conseil d'administration a décidé de l'entrée en vigueur de la W1018 au 1er mars 2019. La SSIGE organisera une formation spécifique pour l'introduction de la norme minimale des TIC. Ce document peut être obtenu gratuitement via le lien suivant: www.svgw.ch/W1018f . L'offre de formation pour les distributeurs de petite et grande taille sera disponible en future sous le lien suivant: http://www.svgw.ch/formation .

Avec nos meilleures salutations.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE

Martin Sager

Directeur de la SSIGE

André Olschewski

Vice-directeur, responsable secteur Eau